



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-076

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et restriction de la circulation,
55 Avenue du Gröenland
du 22 février au 26 avril 2024 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux DE RÉGULARISATION EN TROTTOIR situés face au N° 55 rue Avenue du Gröenland à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise DS LITTORAL, 2 rue Henri de Rouvroy ZAC des Repdycks, à compter du 22 février 2024 jusqu'au 26 avril 2024 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés situés Avenue du Gröenland à ISBERGUES du 22 février 2024 jusqu'au 26 avril 2024 inclus

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise DS LITTORAL chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **07 MARS 2024**

Publié le **07 MARS 2024**

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le **1^{er} adjoint**

David THELLIER